

PLAN LOCAL D'URBANISME

Modification n°4

Marckolsheim

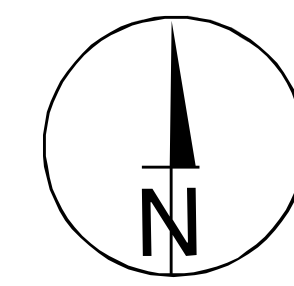


3.c Plan de zonage au 1/5000^{ème}
Partie naturelle Nord

MODIFICATION N°4
Approuvée par délibération du conseil municipal du 9 décembre 2025



Le Maire ALSACE SAMUR
Decembre 2025



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N°	Designation des opérations	Surface approximative en ares	Bénéficiaire
1	Accès à la coulée verte de Fischert	0,4	Commune
4	Aire d'accueil des gens du voyage	77,0	Commune
5	Elargissement de la rue du Soufflet et aménagement d'une place de retournement	15,7	Commune
6	Accès au secteur IAUc depuis la rue des Tabacs	3,1	Commune
7	Aménagement de l'accès existant au secteur IAUc par la rue de l'Alma	0,2	Commune
8	Accès au secteur IAUb depuis la rue des Tabacs	19,3	Commune
9	Équipements communaux	154,4	Commune
10	Coulée verte de Fischert	28	Commune
11	Elargissement de la rue d'Ollenheim	9,5	Commune
13	Coulée verte	3,8	Commune
14	Elargissement de la rue de l'Ancienne Gare	0,7	Commune
16	Extension du centre de secours	12,1	Commune
17	Elargissement de l'accès au secteur IAUc par la rue de l'Île de France	4,1	Commune
18	Coulée verte de Fischert	11,1	Commune
19	Lycée et équipements sportifs, de loisirs, scolaires et de formation	600	Commune

LIMITES

- limite communale
- limite de zone ou de secteur
- reculement
- zones d'éloignement autour des silos

EMPLACEMENTS RESERVES

- numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

- classés au titre des articles L.113-1 et L.113-2 du code de l'Urbanisme
- espaces boisés classés
- plantations à réaliser

ELEMENTS DU PAYSAGE DELIMITES

- BATIMENT A CONSERVER
- PORCHE, MUR CLOTURE A CONSERVER
- décharge

Zone de danger de part et d'autre des canalisations de transport de matières dangereuses

- gazoduc
- pipelines
- zone de danger grave
- zone de danger très grave



voir plan de zonage au 1/2000